

**BON A LANCER**

## **Section 0. Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAON)**

### **Société Béninoise d'Énergie Électrique**

**Objet : Sélection d'une compagnie d'assurance pour la couverture des installations d'exploitation de la SBEE en globale dommages par la technique d'accord-cadre à bons de commandes sur deux (02) ans**

**Référence SIGMAP : S\_SG\_117925**

**Avis AAON n° 363/26/SBEE/DG/SG/PRMP/SP-PRMP/DCP/SPM du 23/04/26**

***Identification de la procédure*** : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) publié sur le portail web des marchés publics le 11 mars 2026 (version 1).
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer son projet de couverture de ses installations en global dommages et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'accord-cadre relatif à la sélection d'une compagnie d'assurance pour la couverture des installations d'exploitation de la SBEE en globale dommages par la technique d'accord-cadre à bons de commandes sur deux (02) ans.
3. La Société Béninoise d'Énergie Électrique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : couverture des installations d'exploitation de la SBEE en globale dommages. Les prestations envisagées sont réparties en lot unique.

## BON A LANCER

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

**NB : Les entreprises d'assurances étrangères ne sont pas autorisées à participer à cet appel d'offres au regard de l'article 308 du code des assurances annexé au Traité du 10 juillet 1992 instituant la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), qui consacre le principe de territorialité de la souscription des risques.**

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE à l'adresse **info\_prmp@sbee.bj** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1) ou sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/>.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

**a) Pour les anciennes entreprises**

- Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance **Incendie, Accident, Risques Divers et Transport (IARDT), justifié par un** registre de commerce et de crédit mobilier et/ou les statuts ;
- Avoir un agrément en cours de validité, délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;

- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire, ou co-traitant au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) et de l'année en cours (2026), au moins deux (02) marchés de couverture d'installations en globale dommages d'une structure publique ou privée, de montants cumulés égal à **deux cent soixante millions (260 000 000) FCFA**, justifiés dans les formes prescrites à l'annexe A-3-1 point 3 ;
- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations, conformes aux exigences du point 6 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.

**BON A LANCER**

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **quarante-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (43 333 333) FCFA** justifiée par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois dernières années (2025, 2024, 2023), au moins égal à **cinq cent vingt millions (520 000 000) FCFA** justifié par les états financiers fournis dans la forme prescrite au point 1 de l'annexe A-3-2.

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

- Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance Incendie, Accident, Risques Divers et Transport (IARDT), justifié par un registre de commerce et de crédit mobilier et/ou des statuts ;

- Avoir un agrément en cours de validité, délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences sont conformes au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations, conformes aux exigences du point 6 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.

BON A LANCER

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **quarante-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (43 333 333) FCFA** justifiée par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ;
- Les compagnies d'assurance naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant l'objet du marché, précisant également le montant de la franchise applicable soit **cinq cent soixante-douze millions (572 000 000) FCFA**.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de vingt-quatre (24) mois. Le délai d'exécution de chaque bon de commande sera précisé dans ledit bon de commande.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 24/04/26 Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1) à partir de 24/04/2026**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/> ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

**BON A LANCER**

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE au plus tard le 28/05/2026 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après salle 219 située au 1er étage

du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 28/05/ 2026  
à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **cinq millions deux cent mille (5 200 000) FCFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres à condition de justifier du statut de MPME par la production de l'attestation d'identification du statut de la MPME, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

**BON A LANCER**

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou le 23/04/ 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



Jean-Luc YOFFOU